**LE CIRCUIT D’ALBI VA ROUVRIR SES PORTES, ALLONS-NOUS DEVOIR FERMER A NOUVEAU NOS FENETRES ?**

Le 17 novembre le conseil municipal d’ALBI a voté le principe d’un appel à candidature pour la reprise des activités du circuit.

En conséquence le circuit fonctionnera à nouveau au cours de l’année 2015.

Avec quelles activités et dans quelles conditions ? Aucune précision n’est donnée pour le moment et c’est bien ce qui nous inquiète.

En effet il est très difficile de rentabiliser un circuit automobile et jusqu’à présent les collectivités locales assuraient l’équilibre financier grâce à des subventions, c’est-à-dire grâce aux impôts. Jusqu’en juillet 2014. A cette date la Ville d’ALBI, propriétaire, n’a plus voulu payer ce qui a conduit à la faillite de l’association gestionnaire.

La ville d’ALBI ne voulant pas payer mais souhaitant, par principe, le maintien des activités du circuit va donc faire appel à un gestionnaire privé qui devra se rémunérer sur les activités du circuit. Et pour que celles-ci soient rentables il faudra qu’il y ait beaucoup d’activités, et donc beaucoup de bruit pendant beaucoup de jours.

La règle des 12 jours bruyants au maximum qui prévalait depuis 1983 dans le cadre d’une convention n’est plus évoquée. Cette règle était mal appliquée mais elle avait Le mérite d’exister. C’est sur cette base que la plupart des riverains, de plus en plus nombreux, se sont installés aux abords du circuit.

Nous avons sollicité de nombreuses audiences (mairie d’ALBI, Préfecture, ARAS, député, etc.). Nous avons adressé de nombreux courriers aux différents ministères concernés (Intérieur, Ecologie, Santé). Mais à aucun moment nous n’avons été rassurés.

C’est pourquoi il est très important que les riverains du circuit se mobilisent pour manifester leur volonté de continuer à vivre sereinement. Le circuit peut sans doute continuer à exister mais sans créer de nuisances (sonores, atmosphériques ou visuelles) au-delà de ses propres limites.

Comment se faire entendre et agir pour la sauvegarde de notre tranquillité retrouvée depuis le mois de juillet ? En adhérant à l’association que nous avons constituée en septembre et qui œuvre depuis cette date auprès de tous les interlocuteurs et décideurs afin de plaider en faveur des riverains. Plus nous serons nombreux et mieux nous serons entendus. Plus nous serons nombreux et plus nous pourrons engager d’actions, notamment juridiques, pour faire valoir notre point de vue.

Car il existe une règle que nous devons faire prévaloir : « la propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue » (article 544 du code civil). Cela signifie qu’aucune nuisance ne doit venir perturber cette jouissance. Il en va bien sûr des propriétaires occupants, mais il en va aussi des locataires qui paient pour occuper la propriété d’autrui et qui entendent l’occuper comme le propriétaire le ferait.

Tous les riverains du circuit sont donc concernés, propriétaires ou locataires, habitants du SEQUESTRE ou d’ALBI. Nous vous invitons à adhérer à **l’association des riverains de l’autodrome d’Albi LE SEQUESTRE** (association déclarée officiellement). De la sorte vous serez tenus régulièrement informés de l’évolution de la situation, des décisions qui seront prises et de nos actions auxquelles vous pourrez participer si vous le souhaitez.

Adresse du site : <http://aras81.e-monsite.com> / Adresse mél : sequestre@hotmail.fr

|  |
| --- |
| Bulletin d’adhésionNom et prénom :Adresse :Téléphone et adresse mel : *Montant de la cotisation annuelle : 10 €*  |

*Bulletin à adresser à M. HERNANDEZ, trésorier de l’ARAS Hameau de BONDANCIE 81990 LE SEQUESTRE*